

vous le savez. Pourtant cet état de chose ne saurait durer plus longtemps. C'est encore vrai. Mais que faire, si on ne peut compter sur les têtes dirigeantes, sur ceux qui commandent par leur éducation, leur prestige et leur position officielle ?

Que faire ? C'est de s'organiser et de prêter main forte au Collège des Médecins qui prendra lui une initiative qu'un médecin laissé à lui seul ne saurait tenter d'entreprendre.

Nous est avis qu'on ne verrait pas de sitôt se reproduire dans nos comtés de ces choses aussi disgracieuses que primitives, si les médecins voulaient se former en associations pour aider effectivement le Bureau à les protéger contre tant de bassesses. Il est certain que le jour où les comtés et les districts auront leur société médicale, 95% des ennuis, des tracasseries, des humiliations venant de tant de sources hétérogènes disparaîtront pour ne plus revenir.—Ce qu'un seul n'a pu obtenir soit de son curé, soit de son-député, soit des Cours de justice sera on ne peut plus facilement gagné par l'intermédiaire d'une société bien organisée.—

Alors les politiciens cesseront de nous traiter comme une quantité négligeable, surtout si la politique d'un chacun devient celle de la Société, les curés nous respecteront davantage et diront aux couvents qu'ils ont sous leur juridiction de fermer leur porte aux soigneurs ambulants, les pharmacies n'iront pas au-delà de leur laboratoire et enfin tous les juges favorables à l'art charlatanesque seront probablement plus prudents dans leur décision.

CORRESPONDANCE

Port Daniel Centre., January 4th 1901

Mr. Editor

In the last issue of the *Bulletin Médical* I notice a letter signed by J. P. Boulet M. D. L. and in which I found the following passage.

“ En second lieu, nonobstant une entente intervenue il y a déjà quelques années, le Dr Enright a pu faire passer, à notre barbe, pour ainsi dire et sans l'autorisation préalable du Bureau, un bill privé l'exemptant de l'examen préliminaire et de l'examen professionnel.”

Yes I obtained all mentioned in the above without the consent of the Board and for this reason : I could not obtain this consent.

During the month of Nov., 99 I wrote in polite terms a petition to the Board requesting their authorization to my presenting a private bill, giving also my reasons for wishing to have it passed.